



N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Société du Canal de Provence**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : **Le Tholonet CS 70064**
Commune : **Aix-en-Provence**
Code postal : **13182**

Nature des activités :
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom commun (<i>Nom scientifique</i>)	Description (1)
B1 – Reptiles – 7 espèces	<i>Voir détails dans le dossier (page 175)</i>
Orvet de Vérone <i>Anguis veronensis</i>	Destruction et dégradation d'habitats jugée négligeable mais non nulle lors de la phase de travaux. Destruction de 2 643 m ² d'habitats en phase travaux. Dégradation de 393 m ² d'habitats en phase travaux. <i>Cette espèce fait également l'objet d'un CERFA pour risque de destruction d'individus (CERFA 13616-01)</i>
Seps strié <i>Chalcides striatus</i>	Destruction et dégradation d'habitats jugée négligeable mais non nulle lors de la phase de travaux. Destruction de 554 m ² d'habitats en phase travaux. Dégradation de 1 190 m ² d'habitats en phase travaux. <i>Cette espèce fait également l'objet d'un CERFA pour risque de destruction d'individus (CERFA 13616-01)</i>
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	Destruction et dégradation d'habitats jugée négligeable mais non nulle lors de la phase de travaux. Destruction de 2 876 m ² d'habitats en phase travaux. Dégradation de 7 560 m ² d'habitats en phase travaux. <i>Cette espèce fait également l'objet d'un CERFA pour risque de destruction d'individus (CERFA 13616-01)</i>
Couleuvre à échelons <i>Zamenis scalaris</i> Couleuvre de Montpellier <i>Malpolon monspessulanus</i> Lézard à deux raies <i>Lacerta bilineata</i> Coronelle girondine <i>Coronella girondica</i>	Destruction et dégradation d'habitats jugée négligeable mais non nulle lors de la phase de travaux. Destruction de 10 803 m ² d'habitats en phase travaux. Dégradation de 3 496 m ² d'habitats en phase travaux. <i>Cette espèce fait également l'objet d'un CERFA pour risque de destruction d'individus (CERFA 13616-01)</i>
B1 – Oiseaux – 25 espèces	<i>Voir détails dans le dossier (page 180)</i>

<p>Verdier d'Europe <i>Chloris chloris</i>,</p> <p>Serin cini <i>Serinus serinus</i></p> <p>Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i></p> <p>Choucas des tours <i>Corvus monedula</i></p> <p>Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i></p> <p>Grimpereau des jardins <i>Certhia brachydactyla</i></p> <p>Mésange bleue <i>Cyanistes caeruleus</i></p> <p>Mésange charbonnière <i>Parus major</i></p> <p>Mésange huppée <i>Lophophanes cristatus</i></p> <p>Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i></p> <p>Rougegorge familier <i>Erithacus rubecula</i></p> <p>Roitelet huppé <i>Regulus regulus</i></p> <p>Tarin des Aulnes <i>Spinus spinus</i></p>	<p>Destruction et dégradation d'habitats jugée négligeable mais non nulle lors de la phase de travaux. Destruction de 9 579 m² d'habitats en phase travaux. Dégradation de 3 481 m² d'habitats en phase travaux.</p>
--	--

<p>Fauvette mélanocéphale <i>Curruca melanocephala</i></p> <p>Rosignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i></p> <p>Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i></p> <p>Martinet noir <i>Apus apus</i></p> <p>Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbica</i></p> <p>Milan noir <i>Milvus migrans</i></p> <p>Petit-duc scops <i>Otus scops</i></p> <p>Bergeronnette grise <i>Motacilla alba</i></p> <p>Buse variable <i>Buteo buteo</i></p> <p>Rougequeue noir <i>Phoenicurus ochruros</i></p> <p>Accenteur mouchet <i>Prunella modularis</i></p> <p>Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i></p>	<p>Destruction et dégradation d'habitats jugée négligeable mais non nulle lors de la phase de travaux. Destruction de 8 003 m² d'habitats en phase travaux. Dégradation de 3 103 m² d'habitats en phase travaux.</p>
<p>B3 – Mammifères terrestres hors chiroptères – 3 espèces</p>	<p><i>Voir détails dans le dossier (page 186)</i></p>
<p>Ecureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i></p>	<p>Destruction et dégradation d'habitats jugée négligeable mais non nulle lors de la phase de travaux. Destruction de 2 840 m² d'habitats en phase travaux. Dégradation de 393 m² d'habitats en phase travaux.</p> <p><i>Cette espèce fait également l'objet d'un CERFA pour risque de destruction d'individus (CERFA 13616-01)</i></p>
<p>Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i></p> <p>Lapin de Garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i></p>	<p>Destruction et dégradation d'habitats jugée négligeable mais non nulle lors de la phase de travaux. Destruction de 870 m² d'habitats en phase travaux. Dégradation de 3 103 m² d'habitats en phase travaux.</p> <p><i>Cette espèce fait également l'objet d'un CERFA pour risque de destruction d'individus (CERFA 13616-01)</i></p>
<p>B4 – Chiroptères – 13 espèces</p>	<p><i>Voir détails dans le dossier (page 190)</i></p>
<p>Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i></p> <p>Murin cryptique <i>Myotis crypticus</i></p> <p>Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pygmaeus</i></p>	<p>Destruction et dégradation d'habitats jugée négligeable mais non nulle lors de la phase de travaux. Destruction de 3 051 m² d'habitats en phase travaux. Dégradation de 408 m² d'habitats en phase travaux.</p>

Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i> Petit Murin <i>Myotis blythii</i> Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i> Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i> Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i> Vespère de Savi <i>Hypsugo savii</i> Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i> Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i> Molosse de Cestoni <i>Tadarida teniotis</i>	Destruction et dégradation d'habitats jugée négligeable mais non nulle lors de la phase de travaux. Destruction de 8 058 m ² d'habitats en phase travaux. Dégradation de 3 088 m ² d'habitats en phase travaux.
---	--

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	X
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Remplacement d'une ancienne canalisation endommagée par une nouvelle canalisation sur les mêmes emplacements. Enjeu important pour le bon fonctionnement des activités sociales et économiques du pourtour de l'étang de Berre mais aussi la protection de la population vis à vis du risque incendie et de l'accès à l'eau potable. La demande de dérogation aux interdictions mentionnées à l'article L.411-1 est donc faite « dans l'intérêt public majeur », y compris de nature sociale et économique, ainsi de protection de valeurs fondamentales pour la population (sécurité et santé publique).**

. (Suite sur papier libre)

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *		
Destruction	X	Préciser : Voir détail dans le dossier
Altération	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Dégradation	<input type="checkbox"/>	Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Ecologue d'un bureau d'étude naturaliste ou membre d'une association de protection de l'environnement agréée au titre de l'article L141-1 du Code de l'Environnement
Formation continue en biologie animale	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Autre formation	<input type="checkbox"/>	Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : **début des travaux à l'automne (voir détails dans le dossier joint)**
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : **Provence-Alpes-Côte d'Azur**
Départements : **Bouches-du-Rhône (13)**
Cantons : **Pennes-Mirabeau**
Communes : **Pennes-Mirabeau**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	<input checked="" type="checkbox"/>	
Mesures de protection réglementaires	<input type="checkbox"/>	
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	<input checked="" type="checkbox"/>	
Renforcement des populations de l'espèce	<input type="checkbox"/>	
Autres mesures	<input type="checkbox"/>	Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **Voir détails dans le dossier joint**

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : **Non concerné**
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Accompagnement par un écologue en phase travaux (voir détails dans le dossier joint)**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à Le Tholonet le Mar. 13, 2025 Votre signature  Violaine CHAUVIN Cheffe du Service Maîtrise d'Ouvrage SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE
--	--

SCP_Tresque_Cerfa_13614-01_FauneHabitat

Final Audit Report

2025-03-13

Created:	2025-03-13
By:	Sophie BRONDEAU (sophie.brondeau@canal-de-provence.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAOI0awqE7P_hq4BS0y6vO_KF7Oy0HgJtO

"SCP_Tresque_Cerfa_13614-01_FauneHabitat" History

-  Document created by Sophie BRONDEAU (sophie.brondeau@canal-de-provence.com)
2025-03-13 - 3:33:56 PM GMT
-  Document emailed to violaine.chauvin@canal-de-provence.com for signature
2025-03-13 - 3:34:29 PM GMT
-  Email viewed by violaine.chauvin@canal-de-provence.com
2025-03-13 - 3:38:47 PM GMT
-  Signer violaine.chauvin@canal-de-provence.com entered name at signing as violaine Chauvin
2025-03-13 - 3:39:52 PM GMT
-  Document e-signed by violaine Chauvin (violaine.chauvin@canal-de-provence.com)
Signature Date: 2025-03-13 - 3:39:54 PM GMT - Time Source: server
-  Agreement completed.
2025-03-13 - 3:39:54 PM GMT

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR X LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT*
X LA DESTRUCTION*
X LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom : ou Dénomination (pour les personnes morales) : Société du Canal de Provence Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : Le Tholonet, CS 70064 Code postal : 13182 Aix-en-Provence Nature des activités : Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNES PAR L'OPÉRATION		
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom commun (<i>Nom scientifique</i>)	Quantité (individus)	Description (1)
B1 – Reptiles – 8 espèces		<i>Voir détail dans le dossier p.175</i>
Couleuvre de Montpellier <i>Malpolon monspessulanus</i> Couleuvre à échelons <i>Zamenis scalaris</i> Seps strié <i>Chalcides striatus</i> Orvet de Vérone <i>Anguis veronensis</i> Coronelle girondine <i>Coronella girondica</i> Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i> Tarente de Maurétanie <i>Tarentola mauritanica</i> Lézard à deux raies <i>Lacerta bilineata</i>	Voir le détail dans le dossier joint	Risque négligeable mais non nul de destruction d'individus en phase travaux, et déplacement des individus présents sur les emprises travaux. Concernant le risque de destruction d'individus, la planification des travaux permettra de réduire ce risque lors de la phase de terrassement en évitant la période de reproduction et de léthargie ne permettant pas la fuite (hiver). <p style="text-align: center;">Impact résiduel jugé négligeable</p> <p style="text-align: center;"><i>Cette espèce fait également l'objet d'un CERFA pour destruction et altération d'habitats (CERFA 13614-01)</i></p>
B2 – Mammifères terrestres (hors chiroptères) – 3 espèces		<i>Voir détail dans le dossier p.186</i>
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i> Ecureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i> Lapin de Garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i>	Voir le détail dans le dossier joint	Risque négligeable mais non nul de destruction d'individus en phase travaux, et déplacement des individus présents sur les emprises travaux. <p style="text-align: center;">Impact résiduel jugé négligeable.</p>

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser : /
Utilisation d'animaux domestiques Préciser : /
Utilisation de sources lumineuses Préciser : /
Utilisation d'émissions sonores Préciser : /
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser : /
Utilisation d'armes de tir Préciser : /
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : /

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : **Ecologue d'un bureau d'étude naturaliste ou membre d'une association de protection de l'environnement agréée au titre de l'article L141-1 du Code de l'Environnement**

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : **en septembre-octobre avant le démarrage des travaux (voir détails dans le dossier joint)**
ou la date : ...

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : **Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Départements : **Bouches-du-Rhône (13)**

Cantons : **Pennes - Mirabeau**

Communes : **Pennes - Mirabeau**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce **Mesures contractuelles de gestion de l'espace**

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **voir détails dans le dossier joint**

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : **Non concerné**

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Accompagnement par un écologue en phase de préparation des travaux et en phase travaux (voir détails dans le dossier joint)**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à **le tholonet**
le**Mar 13, 2025**.....
Votre signature


Violaine CHAUVIN
CHIEF DU SERVICE NATURE ET DIVERSITÉ
SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE

SCP_Tresquel_Cerfa_13616_01-Destruction faune

Final Audit Report

2025-03-13

Created:	2025-03-13
By:	Sophie BRONDEAU (sophie.brondeau@canal-de-provence.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAA4ek9ORFYwYqTa9gakHYLgJM93odq8Ddg

"SCP_Tresquel_Cerfa_13616_01-Destruction faune" History

-  Document created by Sophie BRONDEAU (sophie.brondeau@canal-de-provence.com)
2025-03-13 - 3:33:15 PM GMT
-  Document emailed to violaine.chauvin@canal-de-provence.com for signature
2025-03-13 - 3:33:41 PM GMT
-  Email viewed by violaine.chauvin@canal-de-provence.com
2025-03-13 - 3:34:51 PM GMT
-  Signer violaine.chauvin@canal-de-provence.com entered name at signing as violaine Chauvin
2025-03-13 - 3:35:53 PM GMT
-  Document e-signed by violaine Chauvin (violaine.chauvin@canal-de-provence.com)
Signature Date: 2025-03-13 - 3:35:55 PM GMT - Time Source: server
-  Agreement completed.
2025-03-13 - 3:35:55 PM GMT

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA COUPE LA DESTRUCTION
 LA CUEILLETTE L'ENLEVEMENT

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Société du Canal de Provence**
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : **Le Tholonet CS 70064**
 Commune : **Aix-en-Provence**
 Code postal : **13182**

Nature des activités :
 Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNES PAR L'OPÉRATION

ESPÈCE CONCERNÉE Nom commun (<i>Nom scientifique</i>)	Quantité (ind / m ²)	Description (1)
Chardon à épingles (<i>Carduus acicularis</i>)	1149 individus 6577 m ²	Destruction des 1149 individus recensés lors des inventaires de 2024 lors de la phase de travaux. L'espèce se développe dans des friches herbacées. La surface d'habitats favorables à cette espèce impactée par le projet est estimée à 6577 m ² . Impact résiduel jugé notable pour 770 individus sur 3636 m² <i>Cette espèce fait également l'objet d'un CERFA pour récolte de graines (11633*02)</i>

(1) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	Prévention de dommages aux cultures	
Sauvetage de spécimens	Prévention de dommages aux forêts	
Conservation des habitats	Prévention de dommages aux eaux	
Inventaire de population	Prévention de dommages à la propriété	
Etude écoéthologique	Protection de la santé publique	
Etude génétique ou biométrique	Protection de la sécurité publique	
Etude scientifique autre	Motif d'intérêt public majeur	X
Prévention de dommages à l'élevage	Détention en petites quantités	
Prévention de dommages aux pêcheries	Autres	

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
Remplacement d'une ancienne canalisation endommagée par une nouvelle canalisation sur les mêmes emplacements. Enjeu important pour le bon fonctionnement des activités sociales et économiques du pourtour de l'étang de Berre mais aussi la

protection de la population vis à vis du risque incendie et de l'accès à l'eau potable.
La demande de dérogation aux interdictions mentionnées à l'article L.411-1 est donc faite « dans l'intérêt public majeur », y compris de nature sociale et économique, ainsi de protection de valeurs fondamentales pour la population (sécurité et santé publique).

(Suite sur papier libre)

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : **destruction des individus en octobre au démarrage des travaux (voir détails dans le dossier joint)**
ou la date : ...

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPÉRATION *

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

Arrachage ou enlèvement définitif X Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés : **Individus détruits de manière permanente non déplacés**

Arrachage ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place avec réimplantation différé

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation : **Non concerné**

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

Suite sur papier libre

E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT

Destruction des individus par terrassement des habitats dans lesquels ils sont présents.

(Suite sur papier libre)

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale X Préciser : **Ecologue d'un bureau d'étude naturaliste ou membre d'une association de protection de l'environnement agréée au titre de l'article L141-1 du Code de l'Environnement**

Formation continue en biologie végétale Préciser :

Autre formation Préciser :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : **Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Départements : **Bouches-du-Rhône (13)**

Cantons : **Pennes-Mirabeau**

Communes : **Pennes-Mirabeau**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce X **Mesures contractuelles de gestion de l'espace** X

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **voir détails dans le dossier joint**

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : **Non concerné**

Modalité de compte rendu des opérations à réaliser : **Accompagnement par un écologue en phase de préparation des travaux et en phase travaux (voir détails dans le dossier joint)**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à le Tholonet.....

le Mar 13, 2025.....

Votre signature



Violaine CHAUVIN

Cheffe du Service Maîtrise d'Ouvrage
SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE

SCP_Tresque_CERFA_13617_01-Flore

Final Audit Report

2025-03-13

Created:	2025-03-13
By:	Sophie BRONDEAU (sophie.brondeau@canal-de-provence.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAYpDlzGbiltj8LUU9DDmfmqf_flyX-Q4e

"SCP_Tresque_CERFA_13617_01-Flore" History

-  Document created by Sophie BRONDEAU (sophie.brondeau@canal-de-provence.com)
2025-03-13 - 3:34:45 PM GMT
-  Document emailed to violaine.chauvin@canal-de-provence.com for signature
2025-03-13 - 3:35:12 PM GMT
-  Email viewed by violaine.chauvin@canal-de-provence.com
2025-03-13 - 3:40:45 PM GMT
-  Signer violaine.chauvin@canal-de-provence.com entered name at signing as violaine Chauvin
2025-03-13 - 3:41:40 PM GMT
-  Document e-signed by violaine Chauvin (violaine.chauvin@canal-de-provence.com)
Signature Date: 2025-03-13 - 3:41:42 PM GMT - Time Source: server
-  Agreement completed.
2025-03-13 - 3:41:42 PM GMT